

AVIVA PATRIMOINE IMMOBILIER

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES – Informations exactes au 1^{er} janvier 2022

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou en titres de créance baissera entraînant celle de la valeur des actifs de la SCI. Ces actifs seront aussi amenés à baisser si l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance voyait sa notation se dégrader ou ne pouvait plus payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité mesure la difficulté que pourrait avoir la SCI à céder des actifs immobiliers physiques dans un court délai pour faire face à des demandes de rachat présentées par des associés de la SCI.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES

La SCI est destinée à servir de support en unités de compte aux contrats collectifs d'assurance sur la vie multi-supports proposés par ABEILLE. L'investissement par les souscripteurs en unités de compte AVIVA PATRIMOINE IMMOBILIER se traduit par la souscription de parts de la SCI par les seuls associés.

Dans ce cadre, les unités de compte AVIVA PATRIMOINE IMMOBILIER sont destinées à tous souscripteurs recherchant la performance d'un placement à long terme adossé à de l'immobilier diversifié (bureaux, commerces, résidentiel, etc.) situé en France.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans les unités de comptes AVIVA PATRIMOINE IMMOBILIER dépend de la situation personnelle du souscripteur au contrat d'assurance. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques du support en unités de compte AVIVA PATRIMOINE IMMOBILIER.

VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative des parts de la SCI sera calculée le 1^{er} jour ouvré de chaque mois, sur la base des comptes arrêtés le dernier jour ouvré du mois précédent. La valeur liquidative des parts sera communiquée aux associés et souscripteurs au plus tard le premier jour ouvré du mois suivant son calcul. Chaque nouvelle valeur liquidative entre en vigueur le premier jour ouvré suivant sa date de publication. La valeur liquidative est publiée sur le site internet www.aviva.fr.

LIMITATION ET SUSPENSION DES SOUSCRIPTIONS

Compte tenu de la stratégie d'investissement, le nombre de parts disponibles à la commercialisation pourra être limité dans le cadre d'enveloppes de souscription. Le gérant pourra suspendre temporairement la souscription de parts nouvelles dès lors que l'intérêt des associés et des souscripteurs le commande ou que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

L'information de la suspension de souscription de nouvelles parts, ainsi que la réouverture des souscriptions, sera communiquée aux associés et aux souscripteurs sur le site internet www.aviva.fr.

En cas de suspension des souscriptions, l'établissement et la publication de la valeur liquidative continueront d'être assurés sans que lesdits établissements et publications constituent une remise en cause de la suspension des souscriptions. Les demandes de souscription intervenues lors de la suspension seront considérées comme nulles et non avenues.

FRAIS

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SCI y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la performance potentielle du support.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par le fonds sur une année (hors frais d'exploitation immobilière)

Frais de fonctionnement et de gestion	2,05 % maximum de l'actif net réévalué (ANR)
---------------------------------------	--

Le pourcentage des frais courants peut varier d'une année sur l'autre. Les reportings précisent le montant annuel des frais payés. Les Caractéristiques Détaillées du support précisent l'ensemble des frais associés à la SCI, dont les frais d'exploitation immobilière.

Régime fiscal

Les revenus éventuels générés par l'investissement en unités de compte AVIVA PATRIMOINE IMMOBILIER relèvent de la fiscalité applicable à l'assurance vie. Les informations délivrées par la société de gestion ne sauraient se substituer à celles fournies dans le cadre d'un conseil fiscal individuel et l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la taxation des plus-values ou revenus éventuels est fonction de la situation fiscale personnelle des investisseurs.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les Caractéristiques Principales et les Caractéristiques Détaillées d'AVIVA PATRIMOINE IMMOBILIER, les statuts et les reportings annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.aviva.fr.